

ABONNEMENT

Un an... 35 fr.
Six mois... 19
Trois mois... 7

On s'abonne:

SAUMUR.
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-

On s'abonne:

A PARIS.
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 JANVIER

La Droite royaliste

Le groupe de la Droite royaliste s'est
réuni hier, à 4 heures, sous la présidence
de M. l'amiral Dompierre-d'Hornoy, doyen
d'âge.

Sur la proposition de M. du Mesnildot,
l'ancien bureau est réélu par acclamation.
M. l'amiral Dompierre-d'Hornoy, après
avoir remercié, au nom des membres du
bureau, ses collègues de cette marque de
confiance, a introduit le général Montaudon,
le nouvel élu de la Somme, qui a demandé
à faire partie du groupe.

Son entrée est saluée par d'unanimes
applaudissements.

Le président prend la parole en ces
termes :

« Général, les applaudissements que vous
venez d'entendre vous prouvent avec quelle
satisfaction vos nouveaux collègues vous
ont vu venir siéger au milieu d'eux. Per-
mettez-moi en votre nom à tous de vous
souhaiter la bienvenue. Le succès que vous
venez de remporter au scrutin du 6 janvier
a une grande portée et emprunte un carac-
tère, exceptionnellement important aux cir-
constances que nous traversons. En vous
envoyant à la Chambre des députés, les
électeurs de la Somme ont entendu recon-
naître les longs services que dans une car-
rière toute d'honneur et de dévouement
vous avez rendus à la France. Ils ont voulu
donner un éclatant hommage de respect et
de confiance au glorieux soldat qui a su
conserver intactes les convictions royalistes
sans oublier qu'une seule passion doit ani-
mer, à tous les degrés de la hiérarchie, ceux
qui ont l'honneur de porter l'uniforme de
l'armée française, l'amour de la patrie. »

Cette chaleureuse allocution est applau-
die, puis le général Montaudon répond en
ces termes :

« Messieurs,
Je suis profondément ému du bienveil-
lant accueil que vous venez de me faire, je

vous en remercie du fond du cœur et j'en
remercie particulièrement mon vieux frère
d'armes, l'amiral Dompierre-d'Hornoy, à
côté duquel j'ai eu l'honneur de combattre
en Crimée.

« En prenant part à vos travaux, je tiens
à vous donner l'assurance que je m'inspire-
rai toujours des grands intérêts du pays au-
quel ma vie entière a été consacrée et que
je ne saurais séparer de ceux de la Monar-
chie dans les convictions royalistes dont je
suis animé. »

Une discussion s'engage ensuite sur la loi
militaire. M. Lanjuinais rend compte d'une
déclaration que doit faire M. Reille pour
expliquer les raisons qui déterminent la
Droite à voter contre la loi bien que beau-
coup de membres de la minorité soient par-
tisans du service de trois ans, à condition
qu'il y ait une forte proportion de vieux sol-
dats.

Le général Montaudon expose que la loi
soumise actuellement aux délibérations de
la Chambre ne saurait donner une armée
solide.

Sans un noyau de vieux soldats, il n'y a
pas d'armée solide, et quelle que soit la du-
rée du service, il est indispensable de cons-
tituer par un moyen quelconque cet élément
de vieux soldats sans lesquels, au dire vrai
du maréchal Bugeaud, plus une armée
est nombreuse, moins elle est réellement
forte.

Plusieurs journaux ont annoncé que
Monseigneur le Comte de Paris avait en-
gagé à voter pour le général Boulanger.

Nous pouvons affirmer qu'il n'en est rien
et que les instructions du Prince pour l'é-
lection de Paris recommandent l'abstention.

Monseigneur engage ses amis à ne voter
ni pour le candidat de M. Rochefort, ni
pour le candidat de M. Floquet.

Ces instructions ont du reste été repro-
duites par la Correspondance Nationale, or-
gane officiel du parti monarchiste.

M. Ferdinand Duval signe la déclaration
suivante dans la Petite Presse :

« Dès électeurs m'activent pour me de-
mander comment doivent voter, — le 27
janvier, — les monarchistes qui veulent être
fidèles à la discipline du parti et rester serrés
autour du drapeau.

« Je réponds sans hésiter :

« Les électeurs qui veulent suivre la
direction de la politique indiquée au
parti monarchique ne donneront leurs
voix ni à M. Jacques ni au général Bou-
langer.

« Personne n'est autorisé à leur donner
des instructions les engageant à voter pour
l'un ou pour l'autre. »

L'ÉLECTION DU 27 JANVIER

MANIFESTE DE M. JACQUES

L'affiche suivante a été placardée dans le
département de la Seine, en réponse à l'ap-
pel que M. Boulanger a adressé aux ouvriers
de Paris :

« Travailliers de la Seine,

« Après avoir surpris les votes de quel-
ques-uns de vos camarades de province par
ses promesses et ses déclarations équivo-
ques, M. Boulanger se flatte de vous trom-
per à votre tour.

« Il vous croit donc bien ignorants :
vous savez comment l'homme qui se vante
d'être le député des mécaniciens de Lille,
des filateurs de Roubaix, des mineurs de
Valenciennes, a justifié la confiance de ses
électeurs.

« Les 22, 24, 28 et 29 mai, on discutait
à la Chambre la loi sur les accidents de tra-
vail.

« Il y eut onze scrutins publics ; M. Bou-
langer, député du Nord, s'est abstenu onze
fois.

« Les 11, 14, 16, 18 et 19 juin, on dis-
cutait à la Chambre la loi sur le travail
des femmes et des enfants dans les manufac-
tures.

« Il y eut dix-huit scrutins ; M. Boulan-
ger, député du Nord, s'est abstenu dix-huit
fois.

« Par cette abstention systématique, M.

Boulanger espérait sans doute se concilier la
faveur des capitalistes de l'appui desquels il
a besoin.

« Comparez les paroles et les actes, et
jugez le candidat.

« C'est, au reste, le jeu habituel des aspi-
rants à la dictature, de se présenter au peup-
le comme des sauveurs qui feront disparaî-
tre d'un coup de baguette tous les maux
dont il souffre.

« Avant M. Boulanger, Bonaparte, en
1848, tenait aux travailleurs le même lan-
gage mensonger.

« Mais Bonaparte, du moins, quand il
leur faisait ces promesses, n'avait pas en-
core mitraillé le peuple de Paris.

« Travailliers de la Seine,

« C'est l'ambitieux sans pudeur, c'est le
seul officier qui, en juin 1871, ait eu la
pensée de réclamer une récompense pour
des services de guerre civile !

« C'est cet homme qui ose demander les
suffrages des travailleurs parisiens.

« Vous relèverez cet outrage. Vous vote-
rez pour le candidat de la République, pour
le citoyen

JACQUES.

LES ASSOMADES DE DIMANCHE

Nous ne nous plaignions pas de la tran-
quillité de Paris pendant cette période élec-
torale, mais nous constatons que jusqu'à
présent les esprits étaient relativement cal-
mes. Les partisans de l'un ou de l'autre can-
didat se bornaient, en effet, à s'injurier.

Dimanche soir, l'ère des assomades s'est
rouverte d'une façon tragique.

Les jacobites, pour d'autres les cadet-
tistes, avaient organisé au préau des écoles
de l'avenue Duquesne une réunion publique,
et les possibilistes, commandés par Alle-
mane, avaient décidé de s'y rendre en foule
dans le cas où les boulangistes tenteraient de
troubler la réunion : c'était rendre certaines
les rixes.

Dès l'ouverture de la salle des séances,
une soixantaine d'individus armés de gour-

25 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'EVADÉ

Par Raoul de Navery

« Une supplique de Marie, remise à Maurice d'O-
range, fut impitoyablement repoussée. Christil
seule pénétra dans la prison d'Hoogenburt. Tan-
tôt les pigeons privés de Grotius lui apportaient des
feuilles tracées par son ami, tantôt Christil racon-
tait à Marie d'une voix navrée les détails de cette
vie à deux dans un même tombeau.

« Cher compagnon, écrivait quelques jours plus
tard Hoogenburt à Hugo Grotius, nous n'en som-
mes plus à nous faire illusion sur le dénouement
du mal qui consume ma bien-aimée Marguerite.
Je compte les jours pendant lesquels il me sera
donné de la garder près de moi, et je demande à
Dieu de la suivre.

« Plus d'une fois elle a témoigné le regret de ne
point voir votre chère Marie.

« Celle-ci est heureuse, ne cesse-t-elle de
me répéter, elle verra la liberté et la revanche
d'Hugo.

« Que deviendrait-je quand j'aurais perdu Mar-
guerite ? songez à ce que vous feriez si Dieu vous
repretrait Marie...

« Quelle nuit d'angoisses ! J'ai cru qu'elle allait
expirer dans mes bras... Ses lèvres ne remuaient
plus, sa main froissait dans la mienne.

« — Il m'est donné de mourir près de toi, di-
sait-elle, le ciel en soit béni !

« Je mis ma main tremblante sur ses lèvres :

« — Tais-toi, lui dis-je, tais-toi !

« Christil et moi nous la veillons ; passera-t-
elle la nuit ?

« Morte ! morte ! Grotius ! comprends-tu cela ?
Est-ce possible ? Quoi ? jamais le soleil ne pas-
sera plus ces lèvres blanches, jamais ces paupières
fermées ne se rouvriront ! Jamais ce cœur d'ange
ne battra plus sous ma main !

« Tout est fini ! fini à jamais !

« Grotius ! Marie ! pourquoi n'êtes-vous point
ici à l'heure où mon fardeau m'écrase ?.. Il me
semble qu'à cette heure désespérée, je regarderais
la folie comme un bienfait, elle m'élèverait le sou-
venir. »

Ces billets, ces mots écrits à la hâte, parvinrent
successivement à Grotius en quelques jours.

Quand Marie apprit la mort de la femme d'Hoogen-
burt, elle se rendit à Goreum et y commanda une
pompe funèbre digne de celle qu'on allait enseve-

rir. Sa tombe fut creusée dans le cimetière de la
petite ville, et Jacob, une croix noire attachée à sa
voile blanche, la berque remplie de palmiers, de
couronnes et de fleurs, alla jeter l'ancre du canot
à la pointe de l'île. Marie et ses enfants vinrent
chercher la morte dont Christil et son mari accom-
pagnaient le cercueil.

La femme du commandant et la compagne du
prisonnier s'étreignirent en pleurant. Durant la
traversée de la Meuse, plus d'une fois leurs regards
se tournèrent vers la sinistre forteresse. Deux
hommes agitaient les mains à la fenêtre étroite de
leur prison.

Sur la tombe de Marguerite, humble martyre de
l'amour conjugal, Christil et Marie s'embrassèrent
de nouveau.

« La mort de cet ange n'est-elle point un pré-
sage ? demanda Mme Grotius à Christil. Succom-
berai-je aussi, moi, avant d'avoir achevé mon œu-
vre ?

« La grâce de ton mari ?..

« Sa liberté, de quelque façon qu'elle lui soit
rendue.

« L'heure de cette liberté sonnera pour toi,
Marie ; la Providence paie souvent en ce monde
les grandes vertus.

Christil partit, laissant sur la tombe de Margue-
rite Cornélie et ses trois frères.

Elle regagna lentement la citadelle, traversa le

corridor sur lequel s'ouvrait la cellule d'Hoogen-
burt, entendit les sanglots de l'infortuné, et n'osa
pas troubler sa douleur.

JEAN DE MOMBAS

Marie et Cornélie sont dans la chambre, là où
toutes deux ont entassé les livres de Grotius. Elles
les soignent avec un respect religieux, enlèvent la
poussière des meubles, essient les antiques re-
fleurs, placent des bouquets dans cette chambre
grave, comme si, à la science renfermée dans les
volumes, elles voulaient ajouter les grâces rajeu-
nies, les poésies vivaces de la nature. Des bustes
de marbre, aux yeux immobiles, semblent les ra-
garder. Tout est calme, repos et parfums, dans
cette pièce à l'aspect tranquille. Après d'elle,
dans un coffre de grandes dimensions, se trouvent
les papiers et les livres renvoyés par Grotius ; sur
la table, une longue liste indique ceux qu'elles en-
verront au prisonnier. Son souvenir seul les ran-
ime et les console ; vivant par lui et pour lui,
elles s'oublient elles-mêmes.

Tandis que Marie replaçait sur les rayons les li-
vres contenus dans le coffre, la porte s'ouvrit, et
Mme Dazelsler, toute ronde, blanche et souriante,
dit d'un air joyeux :

« Le vicomte Bariban de Mombas demande si
vous daignerez le recevoir.

dans se massent près de la tribune. Tandis que peu à peu les électeurs de l'arrondissement remplissent la salle, un jacobite nommé Baussier s'installe au bureau.

D'énergiques protestations s'élèvent aussitôt :

- Pas de dictature !
- Un bureau ! un bureau !
- Un millier de personnes remplissent à ce moment le préau.

Le sieur Baussier consent à mettre aux voix la chose d'un président.

La majorité boulangiste réclame M. Boulagne, mais les jacobites refusent de le laisser prendre place au bureau où se maintient avec énergie M. Baussier.

Le tumulte est à son comble. Les cris redoublent :

- Un bureau ! un bureau !
- Soudain, à la tribune, surgit un homme vêtu de noir :

« Citoyens, dit-il, il faut que cette réunion aboutisse. Puisque l'assemblée ne s'accorde pas avec le bureau déjà élu (?), je propose ceci : trois arbitres, appartenant aux trois camps, en présence dans cette salle, vont monter au bureau. On recommencera le vote, et ils jugeront. J'aperçois dans la salle M. Pierre Richard, de la Ligue des Patriotes, qui soutient le général Boulanger ; M. Wickersheimer, député, acquiesce à la candidature Jacques, et M. ... (le nom se perd dans le bruit), qui défend le citoyen Boulé. Voulez-vous accepter ces trois citoyens comme arbitres au vote qui va avoir lieu ? (Bravos et cris : Ouil ouil ! Mais au moins, une fois le bureau formé, prenez l'engagement de respecter toutes les opinions portées à la tribune et de ne souffrir aucun fagage systématique. »

Cette étrange proposition est acceptée. Les trois délégués montent au bureau et constatent que le boulangiste M. Boulagne est bien choisi par la majorité des assistants.

Il semblait que le calme allait être rétabli par cette décision. Déjà M. Boulagne demandait de nommer des assesseurs.

Soudain une affreuse clameur s'élève.

Des coups de sifflets retentissent.

Le vice-président de la Ligue des Patriotes, M. Gallian, s'adressant à M. Baussier, lui dit :

— Je constate que vous faites une opposition systématique.

A peine le boulangiste a-t-il prononcé ces paroles qu'il reçoit sur la tête un coup de canne plombée asséné par M. Baussier.

Les ligues se précipitent au secours de M. Gallian qui chancelle.

De leur côté, les possibilistes, brandissant des gourdin, s'avancent. Une mêlée horrible s'engage.

Le sang coule de tous côtés.

Les possibilistes saisissent les bancs et les lancent sur les boulangistes.

Bientôt la salle ne présente plus qu'un aspect lamentable : des débris de tables et de bancs gisent de tous côtés.

Les boulangistes frottent par balles en retraite, emportant leurs blessés.

Les agents de police transportent dix-sept

personnes éosanglantées dans les pharmacies voisines.

Un malheureux, le front fendu, est découvert sous un tas de débris.

Pendant ce temps, la foule amassée devant les écoles laisse échapper des cris indignés :

- A bas les assassins !
- Vive Boulanger !
- A bas Boulanger !
- Vive Jacques !

La lutte n'est pas terminée.

Avenue de Lamotte-Piquet, boulangistes et possibilistes en viennent encore aux mains.

Une dizaine d'individus tombent, crachant le sang, assommés, meurtris.

Finalement les brigades centrales accourent et opèrent de nombreuses arrestations.

Les boulangistes jurent de prendre une revanche.

RICHARD SEVY.

### Arrestation de Jacques Meyer

Une arrestation a été opérée, samedi, en Belgique, qui fait le plus grand honneur à nos agents de la sûreté. Nos lecteurs n'ont pas oublié la déconfiture du financier Jacques Meyer, qui quittait Paris, il y a deux mois environ, en laissant un modeste passif de cinq millions de francs.

Le fugitif fut signalé, il y a quelque temps, à Jersey, où il était descendu à l'hôtel de la Porte-d'Or. Des agents furent aussitôt mis en campagne, mais lorsqu'ils arrivèrent, Jacques Meyer était déjà loin. Guidés par leur seul flair, ils se rendirent à Guernesey où ils apprirent qu'un voyageur, répondant au signalement de leur homme et se faisant appeler Jules Michel, était venu dans cette île où il avait séjourné à l'hôtel de Paris. Mais, après avoir reçu la visite d'une dame d'un certain âge, venant de Paris, qui lui avait remis de l'argent, le prétendu Jules Michel avait encore une fois disparu. Ce fut alors une course épiquée à travers l'Europe.

Sans autre indice que le signalement de Jacques Meyer et la description d'une valise jaune, qu'il portait avec lui, les agents le suivent à Southampton, Liverpool, Manchester et Londres. Là, ils perdent sa piste.

Mais, il y a environ trois semaines, ils retrouvent le fil conducteur, c'est-à-dire la valise jaune, à Gènes, où un voyageur descendu à l'hôtel Isola, rue de Rome, n° 3, leur est indiqué comme répondant au signalement de Jacques Meyer ; du reste, la valise jaune est toujours là pour les guider.

Ils arrivent encore trop tard à Gènes, et le brigadier Jaume se lance de nouveau à la poursuite de la valise vagabonde. Il visite successivement Milan, Turin, Lucerne, Zurich, Cologne, Metz, Strasbourg, Bruxelles. Là, il perd la piste.

Mais la conviction de M. Goron, chef de la sûreté, est faite, il a des raisons sérieuses de croire qu'il tient son homme.

Le crime du boulevard Saint-Germain se produit sur ces entrefaites. M. Jaume est rappelé pour s'occuper de cette affaire ;

l'assassin de la veuve Roux est retrouvé aussitôt, ce qui permet à M. Jaume de se consacrer de nouveau à la recherche de Jacques Meyer.

Le brigadier de la sûreté ne cherche pas longtemps. Il a perdu la piste du fugitif à Bruxelles, il sait qu'il ne doit pas être loin, vu qu'une personne qui est chère au financier en déconfiture, M<sup>me</sup> Marguerite N..., joue en ce moment au théâtre des Galeries dans la capitale brabançonne.

Deux jours suffisent au brigadier de la sûreté pour retrouver son client et samedi matin il le faisait arrêter par la police belge à la Hulpe, petite localité du Brabant, située près de Nivelles où il a été emprisonné.

Dès que les formalités d'extradition seront remplies, Jacques Meyer sera ramené à Paris pour y passer en jugement.

### INFORMATIONS

#### INTERDICTION D'UNE COMÉDIE

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, après avoir pris l'avis du ministre des affaires étrangères, a proposé au conseil des ministres de samedi d'interdire la représentation, au théâtre du Gymnase, de l'*Officier bleu*, ce drame pouvant éveiller de légitimes susceptibilités internationales et porter atteinte aux égards que nous devons à une puissance amie.

Ajoutons que le sujet de cette pièce n'avait rien d'offensant pour la Russie. Il s'agit d'un agent secret qui, placé entre le devoir et la trahison, n'hésite pas à sacrifier son amour pour rester fidèle à son serment au tzar.

La censure n'avait rien retranché dans le manuscrit et le directeur du Gymnase était loin de s'attendre à la sévère décision des ministres.

M. Kœning avait fait de grands frais de décors, de costumes et de mise en scène pour cette pièce sur laquelle il fondait les plus grandes espérances.

L'interdiction arrive bien tard, et cela prouve bien peu d'intelligence de la part de nos gouvernants.

L'interdiction de l'*Officier bleu* fait l'objet des commentaires de la presse. M. Lockroy, interviewé, invoque des raisons politiques, mais le directeur du Gymnase déclare que l'ambassadeur de Russie, invité courtoisement à prendre connaissance du manuscrit, avait répondu qu'il s'en rapportait au tsar de M. Kœning. Il avait retenu une loge pour la première représentation de cette pièce où les cris de : Vive la Russie ! sont nombreux.

M. Kœning a dit, non sans malice, que l'*Officier bleu* entrera en scène au jour prochain du départ ministériel de M. Lockroy.

#### ELECTIONS MUNICIPALES DE NIMES

On télégraphie de Nîmes, 21 janvier :

La liste de M. Gilly est élue par une moyenne de 5,650 voix contre 3,480 obtenues par la liste de conciliation républicaine.

M. Gilly arrive en tête de la liste avec

— Pourquoi nous avoir tués, reniés aux jours de l'épreuve ? N'est-ce pas tandis que mon père souffre davantage de la tyrannie et de l'injustice du stathouder, que vous deviez vous rapprocher de sa femme et de sa fille. Ne vous avions-nous point donné le titre d'ami ?

— Mieux que cela, Corédie.

— Ce nom suffisait.

— On ne fait pas pour un ami ce que votre père accomplit pour moi. Et vous me croyez capable de l'oublier, et vous pensez que j'ai trahi Grotius ! Le trahir lui ! moi, un gentilhomme ! Eh ! qu'importe après tout que vous m'avez suspecté ! Ne viens-je pas à vous les mains pleines de preuves d'affection, le cœur enflammé d'une tendresse que vous m'avez retirée. Eh ! qui n'aurait point fait comme vous, d'ailleurs ?

— Vous avez donc ?

(A suivre.)

#### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Bureaux à Tours, rue Richelieu, 43.

Sommaire du n° 408 (20 janvier 1889). L'élection de Paris : Foire au pio d'épices des candidats. Entre copains. A qui le pompon ? Ce qui se passe. La course au budget. L'échine du contribuable.

5,757 voix, 45 voix de plus qu'à l'élection du 6 mai.

#### A UNE FÊTE DES ROIS

Samedi soir, à la salle des Mille-Colonnes, rue de la Gaîté, les royalistes du quatorzième arrondissement de Paris se sont réunis dans une fête de famille pour tirer les rois.

Plus de cinq cents personnes avaient répondu à l'appel du comité et de son président, le vicomte Oscar de Poli.

La salle était fort bien décorée ; derrière la table d'honneur, se trouvait le buste de Monsieur le Comte de Paris, entouré de fleurs et de verdure.

Le roi et la reine qui ont été aux fauteuils présidentiels ont été M. Bruno et M<sup>me</sup> Courquin.

Aux côtés du général de Charette étaient assis MM. le vicomte de Poli, le baron Tristan Lambert, le comte de la Nouë, le comte de Puyfontaine, Féret, le comte Jacquemont, etc.

Tout d'abord, le général de Charette a prononcé une allocution, interrompue à chaque instant par les acclamations et par les cris de : « Vive le Roi ! »

Un royaliste ayant, à un moment, demandé au général de Charette ce qu'il pensait de la situation actuelle, et ayant demandé : Pour qui voter ? le héros catholique, dans une improvisation très applaudie, a fait la fière déclaration suivante :

« Je suis soldat ou du moins je l'ai été longtemps, et je regrette bien de ne plus l'être. Mais enfin j'ai l'habitude d'obéir et d'exécuter la consigne.

« M. Ferdinand Duvall est à Paris le représentant du Roi. Il vous dit de vous abstenir aux élections du 27 ; et, en effet, vous ne voulez pas consolider la République ! Laissez donc ces deux candidats républicains se débrouiller entre eux !

« Oh ! j'en suis bien sûr que ce n'est pas beaucoup dans votre tempérament, pas plus que dans le mien. Mais nous avons un exemple merveilleux devant nous. Voyez, regardez et admirez l'armée ! Elle ne vote pas. Elle attend avec ce calme qui est la première condition de la force. Nous aussi, nous sommes des soldats de cette grande armée monarchique, plus nombreux qu'on ne croit !

« Attendez avec calme. L'heure n'est pas loin où on viendra à nous, car nous sommes au service du droit, de la justice et de l'honneur !

« On sait que le préfet de la Vienne a interdit au chanteur Paulus, en représentation dans cette ville, de faire entendre en public l'air boulangiste : *En revenant de la Revue*, qu'il venait de plus en plus séditieux.

Pendant que le gouvernement prend tant de précautions, contre cette terrible paqunade, la *Revue* fait le tour du monde, mais bien dépourvue de son caractère politique.

A Aden, la musique militaire anglaise en a fait son morceau favori.

A Santiago du Chili, c'est bien autre chose. Un de nos amis, dit l'*Univers*, assistant, dans cette ville, à la procession de la sainte Vierge, que tout chaque année les Chiliens, en actions de grâces d'une victoire remportée sur les Péruviens, nous rendait compte de la cérémonie, d'aspect fort dévotieux. Les ouvriers de Santiago, cierge et chapelet à la main, suivaient l'image de la sainte Vierge, qu'on portait à travers la ville ; l'armée, infanterie, cavalerie, artillerie avec canons, train des équipages avec charriots et mulets, avait sa place dans le cortège. La foule s'inclinait respectueusement sur le passage des juments emblèmes.

Et la musique jouait *En revenant de la Revue*, sans que personne parût s'en étonner autrement.

#### LES DÉBUTS D'UNE ESCRIMEUSE

Dimanche défilait devant le public parisien, un champion du beau sexe, M<sup>me</sup> Trigault-Gabriel, fille de M. Trigault, le maître d'armes de Lyon, et femme de l'adjudant Gabriel, premier maître à Saint-Cyr.

Un vestiaire spécial, vraiment coquet — avait été réservé à la jeune tireuse. A la porte veillait l'archange — pardon ! l'adjudant Gabriel, que d'aucuns appelaient « le mari de la débutante ».

M<sup>me</sup> Trigault-Gabriel terminait la seconde

Marie regarde sa fille. Corédie est devenue toute pâle.

Jadis elle rougissait en voyant Jean, le fiancé qui lui fut donné durant la dernière soirée où la famille connut la joie et l'espérance. Maintenant, il semble que le nom du vicomte ouvre une blessure au fond de son cœur. Dans son âme pure, dévouée, ardente, l'idée de trahison et d'oubli ne peut entrer sans laisser une plaie vive. Et Corédie connaît le doute avec ses amerlumes et ses angoisses. Depuis le procès de Grotius, Jean de Mombas a bien changé. Ses visites sont rares, presque officielles. On dirait un gentilhomme accomplissant un devoir de bonne compagnie, mais non plus un jeune homme épris, poussé vers sa fiancée par un sentiment irrésistible. Aussi, chaque fois qu'il vient à elle, Corédie le reçoit, de plus en plus timide et contrainte, sentant son cœur se serrer et des larmes monter à ses yeux.

On lui a répété tant de fois, sous des formes diverses, que Jean de Mombas, poussé par l'ambition, se rangeait du parti du stathouder, et reniait Grotius, qu'elle a fini par le craindre, sinon par le croire. Son éloignement, ses rares visites aux proscrits, tout concourt à entretenir en elle cette crainte amère. Au moment où M<sup>me</sup> David Dazcler vient annoncer Jean de Mombas, Corédie reçoit au cœur une commotion telle qu'il lui semble que cette visite sera la dernière.

— Deux larmes roulent sur sa joue, elle les essuie avec une sorte de colère, embrasé Marie qui l'observe, cherche attentivement un livre qu'elle tient dans ses mains, et reprend tout son sang-froid, tandis que Marie répond à Esther :

— Nous recevons ici le vicomte de Mombas.

Jean de Mombas entre, le visage rayonnant d'une joie franche. Les ombres couvrent sa physiologie depuis plusieurs mois se sont dissipées.

Corédie retrouve en lui le beau, l'ardent jeune homme qu'elle aimait sans défiance comme sans contrainte.

— Ah ! s'écrie-t-il en tendant ses deux mains à Marie et à Corédie, si vous saviez combien je suis heureux !

— Vous venez d'obtenir un avancement inespéré ? demande la femme de Grotius avec un reste de doute.

— Ah ! madame, s'écrie Jean de Mombas, vous avez douté de moi.

— Eh bien ! oui, répond Corédie avec une franchise approchant de la violence. Eh, dites, en pourrait-il être autrement ? J'ignore si ce que vous allez nous apprendre est de nature à effacer les angoisses qui nous ont torturées, mais votre conduite a été telle à notre égard que nous avions le droit.

— De me croire un ingrat et un lâche.

— Un ambitieux, tout au moins.

— C'est souvent la même chose.

partie avec l'adjudant Tizier, de l'Ecole polytechnique.

Mouvement et vifs applaudissements à l'entrée de la jeune femme, dont la physiologie très gracieuse, avec un air à la fois ému et décidé, prévient tout de suite en sa faveur.

Un costume de velours bleu, avec une jupe courte, fait valoir sa jolie taille.

Après un « mor » académique, M<sup>me</sup> Trigault-Gabriel fait disparaître sous le masque — c'est dommage ! — ses cheveux châtains, et la lutte commence.

Malgré une récente indisposition, M<sup>me</sup> Trigault-Gabriel a fort joliment tiré, en « gauchère » bien douée et longuement exercée, déjà applaudie en assaut public à Lyon. Elle a montré une grande finesse de doigté, de l'à-propos, de l'habileté à tremper le fer, et elle a bien continué la phrase d'armes dans les contre-ripistes.

A ces qualités, M<sup>me</sup> Trigault-Gabriel n'a même pas cherché, avec raison, à joindre une vigueur virile; aussi, tout en faisant de jolies armes, elle a pu garder la grâce de son sexe, comme eût dit M. Legouvé père.

L'adjudant Tizier a fourni la réplique avec beaucoup de tact; il a donné ses moyens habituels, sans en renouant aux coups de vigueur qui lui réussissent en d'autres assauts.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### LA LOI DES FAILLITES AU SÉNAT

Un amendement à la loi des faillites, présenté par M. Blavier, sénateur de Maine-et-Loire, a été admis par la commission et voté par le Sénat. Voici, en conséquence, le nouveau texte de la loi :

« Le tribunal pourra accorder le bénéfice de la liquidation judiciaire au commerçant en état de cessation de paiement dont la faillite n'aura pas été déclarée à la date de la promulgation de la loi. La requête devra être présentée dans les huit jours de la promulgation; les faillites déclarées antérieurement à cette promulgation continueront à être réglées par les dispositions du Code de commerce. Sont toutefois applicables à ces faillites les dispositions de la présente loi concernant l'institution des contrôleurs.

« Le jugement qui homologue le concordat obtenu par le débiteur dont la faillite aura été déclarée antérieurement à la promulgation de la présente loi ou qui déclarera celui-ci excusable, pourra décider que le failli ne sera soumis qu'aux incapacités édictées par l'article 24 contre les débiteurs admis à la liquidation judiciaire. Cette disposition sera applicable à tout ancien failli qui aura obtenu son concordat ou qui aura été déclaré excusable. Il devra saisir par requête le tribunal de commerce qui a déclaré la faillite, et produire son casier judiciaire. Cette requête sera affichée pendant un mois dans l'auditoire. Le tribunal statuera en chambre du conseil. Sa décision n'est susceptible d'aucun recours. »

**PROMOTIONS.** — Par décision ministérielle du 16 janvier, ont été promus à la première classe de leur grade les lieutenants en second dont les noms suivent :

M. Jollois, du 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'Ecole d'application de cavalerie. Continuera à suivre les cours de ladite Ecole.

M. Pabis, du 17<sup>e</sup> régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'Ecole d'application de cavalerie. Classé au 29<sup>e</sup> régiment; continuera à suivre les cours de ladite Ecole.

M. Collet-Meygret, du 38<sup>e</sup> régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'Ecole d'application de cavalerie. Continuera à suivre les cours de ladite Ecole.

### INSTRUCTION PRIMAIRE

Sont nommés instituteurs stagiaires dans l'arrondissement de Saumur :

M. Louis Marais, à Saumur (école des Récollets), en remplacement de M. Normandine.

M. Louis Gaudicheau, à Montreuil-Bellay, en remplacement de M. Boillot, nommé à Angers (école Bordillon).

M. Paul Claveau, à Saumur (école des Récollets), en remplacement de M. David, nommé à Angers (école Victor-Hugo).

M. Joseph Dabon, à Montreuil-Bellay,

en remplacement de M. Claveau.

M. Louis Fauchon, au Puy-Notre-Dame, en remplacement de M. Marais.

M. Henri Blavier, à Saumur, en remplacement de M. Guérin, nommé à Angers (école du faubourg Saint-Michel).

En outre, M<sup>lle</sup> Suzanné Zanetti, de Saumur, est nommée institutrice stagiaire à Baugé (école principale), en remplacement de M<sup>lle</sup> Dillé, nommée à Angers (école de Cordelière).

### CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Filliol, surnuméraire des contributions indirectes à Saumur, est nommé commis à Châteaugontier (Mayenne).

M. Isidore Voleau, de Saint-Laurent-des-Autels, a été admis au concours général du 1<sup>er</sup> décembre 1888 pour le surnumérariat des contributions indirectes.

M. Voleau a été le seul candidat reçu sur quatre qui s'étaient présentés à ce concours en Maine-et-Loire.

Le Petit Journal a publié l'information suivante :

« Divers symptômes font croire que le département de Maine-et-Loire figure au nombre de ceux dans lesquels des candidatures boulangistes seront posées aux prochaines élections législatives. Un agent du comité est venu s'installer à la préfecture pour y copier toutes les listes électorales du département. »

La même feuille ajoute :

« On fait courir le bruit du déplacement de M. Bardon, préfet de Maine-et-Loire, auquel succéderait M. Demangeat, actuellement préfet du Morbihan. »

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAUMUR

Vendredi a été appelé l'affaire du vol de bois commis à Antoigné, délit que nous avons raconté dans un précédent numéro. La femme Coutant est accusée de vol de bois de chauffage aux dépens de M. Chevalier. Le propriétaire s'apercevait que sa provision de bois diminuait chaque jour et, ne pouvant découvrir le voleur, avait eu l'ingénieuse idée de creuser une bûche et de la remplir de poudre. Le lendemain de la disparition de cette bûche, on entendit une grande explosion au domicile de la prévenue, et c'est ainsi qu'on découvrit l'auteur du délit. La femme Coutant, reconnue coupable, a été condamnée à quinze jours de prison.

**ANGERS.** — *Chez Villarbu.* — La fille Joséphine Dinan, qui a si bien trouvé le visage de C..., de Saint-Mathurin, a comparu en police correctionnelle.

A l'entendre, elle est complètement innocente. Jamais elle n'aurait eu le courage de faire le moindre mal à un homme. C'est elle, au contraire, qui a reçu des coups de poing de C..., qui a été si brutal, qu'il l'a fait saigner du nez en abondance. Elle l'a repoussé; il est tombé sur la figure, sur l'angle du poêle. Mais le commissaire de police chargé de l'enquête n'a pas constaté la moindre trace de violence sur la fille; il n'a pas vu de poêle dans sa chambre; mais il a trouvé dans sa poche une olet tachée de sang. Il n'a pu retrouver les 100 francs, que, d'après C..., la fille aurait pris.

La fille Dinan a été acquittée sur le vol, et condamné pour coups et blessures à 2 mois de prison. C'est cela qu'elle n'a pas volé.

**Tours.** — *Une modeste bienfaitrice.* — On enterrait récemment, à Tours, une vieille infirmière de l'hospice général, Anne Pied-franc, qui, élevée par charité dans cet établissement, y a passé toute sa vie et vient d'y mourir à 80 ans, après avoir servi les malades avec un grand dévouement. Les économies de cette modeste servante des malheureux s'élevaient à 7,000 fr. L'an dernier, elle donna la somme tout entière pour les petits orphelins élevés comme elle par charité.

### ACCIDENT DE CHASSE

Mardi dernier, la famille Mazereau, de Montmorillon, a été frappée bien cruellement dans la personne d'un des siens.

M. Jules Mazereau, en compagnie de deux amis, chassait dans les bois de la Gabinière. En voulant franchir un fossé, le fusil qu'il tenait à la main s'engagea dans des broussailles. En dégageant l'arme par le canon, un coup partit et la charge attei-

gnit l'infortuné jeune homme à la gorge. La mort a été foudroyante.

A la suite des constatations d'usage, le corps de M. Jules Mazereau a été transporté au domicile de sa famille. Le défunt était âgé de 24 ans.

### LES PETITS OISEAUX

Il est permis de prendre à l'aide de crin à bouclic simple les alouettes dites *fulu*, mais il est interdit, en même temps, de prendre par les mêmes moyens les petits oiseaux. Comment empêcher ces derniers de tomber dans les pièges tendus aux premières, lorsque cette sorte de chasse a lieu dans un moment où la terre est couverte de neige? Il serait bien difficile de répondre à cette question. Il est vrai qu'on peut dire que l'oiseleur attentif, ayant tendu des lacets aux alouettes, doit rendre aussitôt à la liberté les oiseaux qui s'y sont laissés prendre, mais si lorsqu'il arrive les oiseaux ont été étranglés par les lacets, que doit-il faire?

Si on s'en rapporte à la loi et aux arrêtés préfectoraux qui en ont été la suite, le législateur, sans tenir compte de ces difficultés que pouvait faire naître leur application, a pensé qu'il fallait avant tout empêcher la destruction de ces petits oiseaux qui rendent tant de services à l'agriculture et qui, en échange de quelques grains qu'ils mangent, détruisent des millions d'insectes. Cette vérité est enseignée dans toutes les campagnes, mais elle est restée encore inconnue pour beaucoup d'habitants.

Les tribunaux ont prononcé de nombreuses condamnations pour des délits de cette nature.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

**Voyages circulaires.** — Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires, de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

#### PREMIER ITINÉRAIRE

1<sup>re</sup> classe, 95 fr. — 2<sup>e</sup> classe, 70 fr.

Durée : 30 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de dix jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 de prix du billet.

#### DEUXIÈME ITINÉRAIRE

1<sup>re</sup> classe, 60 fr. — 2<sup>e</sup> classe, 45 fr.

Durée : 15 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année : A Paris, à la gare d'Austerlitz et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 janvier.

Les transactions sont peu animées et quelques petites réalisations ramènent le 3 0/0 à 82.97. Le 4 1/2 0/0 se maintient à 104.80.

Le Crédit Foncier fait preuve d'une grande fermeté à 1,345. Le conseil d'administration vient d'autoriser pour 3,083,000 fr. de nouveaux prêts. Le marché des obligations est également très actif. Les disponibilités créées par les coupons de janvier s'emploient en bonne partie sur ces valeurs.

La Société Générale garde un courant d'affaires satisfaisant à 480.

La Banque d'Escompte se traite à 533 avec tendances à la hausse.

Les Dépôts et Comptes courants sont solidement tenus à 605.

On cote 126 sur le Panama; les obligations non libérées s'inscrivent à 223.

Une lettre de M. de Lesseps, adressée à tous les comités, annonce la fondation de la Société qui, sous le titre de Compagnie universelle pour l'achèvement et l'exploitation du canal interocéanique de Panama, va se substituer à la Compagnie actuelle. C'est demain que la nouvelle Société commencera à fonctionner pour la souscription au capital de 30 millions.

Les obligations des Immeubles de France sont recherchées aux environs de 376; elles représentent, comme on sait, de véritables parts de propriétés foncières parisiennes.

Les grandes valeurs d'assurances comme la Générale, la Nationale, l'Aigle, l'Union sont de nouveau très recherchées par les capitaux de placement. Le bulletin publié par la Banque de l'Ouest ne renferme que des demandes à de très hauts prix. Avis à ceux qui auraient des titres à réaliser.

L'obligation des Chemins de Fer Economiques ne tient à 360.

### Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 22 janvier

La Vie Parisienne, opérette.

Jeu de 24 janvier

Le Roi d'Ys.

Samedi 26 janvier

Pour les adieux de M<sup>lle</sup> Duvivier, dernière représentation du Roi d'Ys.

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 20 janvier 1889.

Versements de 203 déposants (33 nouveaux), 46,774 fr.

Remboursements, 44,100 fr. 90.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Le Sirop de Regnaud est une des plus vieilles recettes qui soit consignée dans les ouvrages scientifiques. Elle emprunte aux plantes médicinales leurs principes actifs pour soulager et guérir. Deux à trois cuillerées de Sirop de Regnaud suffisent pour calmer la toux d'irritation, du rhume, de la grippe, du calarthe, de la bronchite. Il se recommande en particulier aux asthmatiques.

Prix : 2 fr. 50 le flacon, avec une instruction, Maison L. Frères, 19, rue Jacob, Paris, et principales pharmacies.

Les maladies et vices du sang dont les effets se traduisent surtout à cette époque par des apparitions de rougeurs, boutons, dartres, démangeaisons, etc., sont rapidement guéris sans médicaments coûteux. Pour s'en rendre compte il suffit de lire la brochure envoyée gratis et franco à tous ceux qui la demandent par lettre ou carte postale, à M. Vincent, pharmacien à Grenoble (Isère).

### BOURSE DE PARIS

DU 21 JANVIER 1889.

Rente 3 0/0. 82 90  
Rente 3 0/0 amortissable. 86 90  
Rente 4 1/2 (nouveau). 104 72  
Obligations du Trésor. " "

### Traitement des Affections de Poitrine.

Sirop et Pâte Pectorale

de PIERRE LAMOUROUX

ENTREPOT GÉNÉRAL: 45, rue Vauvilliers, PARIS

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

### CONVERSION

DE L'EMPRUNT HONGROIS 5 0/0 1868

Une décision du ministre des finances de Hongrie, en date du 15 janvier 1889, rendue en exécution de la loi XXXI de 1888, a appelé au remboursement, pour le 1<sup>er</sup> juillet 1889, tous les titres encore en circulation dudit emprunt, s'élevant à 71,330,400 florins.

La même loi a autorisé l'émission d'un emprunt 4 1/2 0/0 or, garanti par les chemins de fer de l'Etat et affranchi de tout impôt, remboursable au pair par tirages au sort en 75 ans, exclusivement affecté à la conversion de l'emprunt 5 0/0 de 1868 et des autres emprunts 5 0/0 énoncés dans ladite loi.

Les obligations de l'emprunt 4 1/2 en or 1889 seront émises à 241 fr. 75 par obligation de 100 florins or ou 250 fr. capital nominal, jouissance 1<sup>er</sup> février 1889 et rapportant 11 fr. 25 d'intérêt annuel. Par contre, les obligations de l'emprunt 5 0/0 1868 seront reçues en paiement à 305 fr. par obligation de 300 francs.

Les demandes de conversion seront reçues à Paris chez MM. de ROTHSCHILD frères,

Les 23, 24 et 25 janvier courant.

Les demandes de conversion devront être accompagnées des titres munis de tous les coupons à échoir. Le dépôt peut être retardé de 21 jours, mais sous cautionnement de 5 0/0 de la valeur nominale des titres.

(Pour les autres conditions et le décompte, voir le prospectus.)

Déclaration faite au Timbre le 12 janvier 1889.

### EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Succ<sup>r</sup>

Confitures fines et Galées en boîtes de 5 kilos, fabrication de 1888

Groseille. . . . . 0 f. 60 le 1/2 kilo.  
Mirabelle. . . . . 0 70  
Abricots. . . . . 0 70  
Reine Claude. . . . . 0 70  
Cerise. . . . . 0 70

Toutes nos confitures sont garanties pures fruits et sucre

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

**ACTE DE SOCIÉTÉ**

Suivant acte reçu par M. TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, en présence de témoins, le 8 janvier 1889, enregistré :

1° M. HENRI MAGÉ, traiteur, époux de M<sup>me</sup> MADELINE-LOUISE CIVRAY, demeurant ville et commune de Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 24.

D'une part :

2° Et M. GABRIEL-JOSEPH-HENRI-LOUIS CIVRAY, traiteur, célibataire, majeur, demeurant ville et commune de Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 24.

D'autre part :

Ont formé entre eux une Société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de commerce de traiteur.

La Société aura lieu pour dix années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1889.

Le siège de la Société est fixé à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 24, dans une maison occupée par M. Magé.

La raison sociale sera Magé et Civray.

Chacun des associés fera usage de la signature sociale ; mais bien entendu il n'obligera la Société que pour les affaires qui l'intéressent. En conséquence, tous billets, lettres de change et généralement tous engagements exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Le fonds social est fixé à quatorze mille francs, fourni dans la proportion de trois mille cinq cents francs par M. Magé, de dix mille cinq cents francs par M. Civray.

Le dépôt d'une expédition dudit acte a été fait aux greffes du Tribunal de commerce de Saumur et de la Justice de paix du canton Sud de Saumur.

Pour extrait,

TAUGOURDEAU.

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

À l'amiable

Très vaste Établissement

NOMME

**VILLA PLAISANCE**

Situé à 1 kilomètre de Saumur,

Aménagé pour Fêtes, Noces

et Banquets

Avec Jardins, Bosquets et Jeux de toutes sortes.

S'adresser à M. LE BARON, notaire.

**A Vendre ou à Louer**

**Jolie petite Propriété**

Située route de Dampierre,

Comprenant : chambres, grenier,

jardin avec pavillon sur la route.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**A rente viagère**

IMMEUBLES à SAUMUR

D'une valeur d'au moins 50,000 fr.

S'adresser à M. LANGLOIS, expert à Saumur.

**A VENDRE**

Très belle JUMENT de pur sang, 7 ans, baie brune, taille 1<sup>m</sup> 57, très belles allures, sautant très bien, sans tares. — Prix : 900 francs. S'adresser au bureau du journal.

**MAISON A LOUER**

Rue Haute-Saint-Pierre, 35.

Les réparations seront faites.

S'adresser à M. BOUTIN, bouquier.

**CAVE A LOUER**

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

**Par suite de décès**

**A CÉDER PRÉSENTEMENT**

**A SAUMUR**

**Un Établissement de Louage**

**de Voitures**

Avec service complet d'omnibus pour les gares des chemins de fer.

GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Futaie, Arb. en chêne, Caves, deux Camions, Pompes, Chaudières en cuivre, Bassin, Machine à vapeur 3 chevaux, Moulin à malt, Presso à levure, Bascule et Poids, Étagères avec carton et bureau.

S'adresser au bureau du journal.

**LE JARDIN**

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le Marquis DE CHEVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATELAIN, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

**LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES**

Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : Articles de sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains ; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants : SAPHO, par Alphonse Daudet ; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort ; NELLA, par Martial Moulin ; LA MORTE, d'Octave Feuillet ; L'ABBÉ CONSTANTIN, de Ludovic Halévy, etc., etc. La Revue des Journaux publie actuellement, comme feuilletons, MANON LESCAUT, par l'abbé Prévost, et l'IMMORTEL, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes gratuites. Chaque collection, solidement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. Abonnement : Trois mois, 4 fr. ; six mois, 7 fr. ; un an, 12 fr. — Étranger : Trois mois, 4 fr. 50 ; six mois, 8 fr. ; un an, 14 fr.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

**ON DEMANDE une bonne cuisinière.**

S'adresser, 15, rue de Bordeaux, à Saumur.

**ON DEMANDE un Jardinier**

au Collège de garçons.

**BRODERIES**

Or, Argent et en tous genres.

M<sup>me</sup> MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

**GUÉRISON CERTAINE**  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.  
des PLAIES et  
ULCÈRES VARIEUX  
considérés comme incurables  
par les Princes de la Science  
Le traitement ne dérange  
rien du travail ; il est à  
la portée des petites bourses,  
et, dès le deuxième jour, il produit  
une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LEBORMAND,  
spécialiste  
41, rue de la République, à  
SAUMUR.  
CONSULTATIONS GRATUITES  
par Correspondance

**LA**  
**Réglisse Sanguinée**  
**GUÉRIT**  
les Rhumes, Gastrites, Crampes,  
Faiblesses d'Estomac,  
et facilite la Digestion.  
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**  
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR  
**PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>**  
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'École de cavalerie.  
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.  
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.  
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.  
Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.  
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**  
**HENRI EICHE**  
Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur  
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS										STATIONS									
Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Mixte	Expr.	
matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	
Paris			7 25		12 50	7 55	11 25			Bordeaux			5 15		9 20		3 20		
Chartres	6 8		9 6	9 33	2 53	9 44	1 33			Saintes			7 15	8 48	11 29		6 26		
Chât.-d.-Loir.	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 49			Niort			9 32	10 20	12 5	5 30	8 10		
Noyant-Méon.	11 29		12 54	3 9	7 36	1 13	5 61			Thouars			12 14	10 32	1 20	5 14	9 59		
Lindères-Bou.	11 39			3 21	7 47		6 2			Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	5 55	9 05	10 31	
Vernantes	11 53			3 38	7 49		6 13			Bréç.-Cyr.	9 55	7 18			2 38	5 18	9 11		
Blou	12 5			3 48	8 11		6 23			Chacé-Varr.	10 01	7 27			2 46	5 23	9 49		
Vivry	12 15			3 59	8 20		6 31			Nantilly (arr.)	10 13	7 34			2 51	5 21	9 55		
SAUMUR										SAUMUR									
(Orl.) (arr.)	12 27			1 29	4 10	8 30	1 48	6 42		(État) (arr.)	10 33	7 45			3 02	5 42	10 03		
(départ.)	12 39			1 36	4 16	8 34	1 54	6 53		(départ.)		7 25	11 25		3 41	5 36			
Nantilly (arr.)	12 43				4 24	8 41		7		Nantilly (départ.)		7 38	11 36		3 53	5 38			
SAUMUR										SAUMUR									
(État) (arr.)	12 51				4 36	8 51		7 11		(Orl.) (arr.)		7 47	11 44	1 29	3 51	5 41		10 58	
(départ.)					4 13	8 30		6 50		(départ.)		7 57	11 54	1 37	3 05	5 45		11 5	
Nantilly (départ.)					4 25	8 43		7 3		Vivry		8 10	12 09		3 17	5 57			
Chacé-Varr.					4 31	8 49		7 9		Blou		8 19	12 18		3 26	6 06			
Bréç.-Cyr.					4 39	8 56		7 17		Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 19			
Montreuil					4 49	9 8		7 29		Lindères-Bou.		8 45	12 46		3 41	6 30			
Thouars					4 59	9 8		7 29		Noyant-Méon.		8 59	1 1	2 14	4 04	6 42		11 42	
Niort					5 8	9 33		7 38		Chât.-d.-Loir.		9 10	1 15	2 18	4 09	6 48		12 34	
Saintes					5 28	9 35		7 44		Chartres		9 20	1 25	2 28	4 19	6 57		13 4	
Bordeaux					5 39	9 36		7 54		Paris		9 25	1 30	2 33	4 24	7 02		13 10	
					soir	matin	soir	matin	soir			soir		soir	matin	soir	matin	soir	

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS									
Direct	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Direct	Expr.
soir	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir	matin	soir
Nantes	10 45		6 10	9 40	12 07	3 10	7 35		
Angers	11 19		6 30	9 44	12 19	3 27	7 55		9 33
La Ménitrie	11 52		6 50	10 09	12 38	3 42	8 16		10 41
Les Rosiers	12 26		7 19	10 17	12 47	3 52	8 35		
St-Clément			7 26		13 14	4 09			
St-Martin			7 33		13 21	4 07	6 39		
Saumur (a.)	12 22		7 46	9 38	13 34	4 20	8 38		10 34
(départ.)	12 37		7 53	9 37	13 38	4 31	7		10 30
Varennes			8 05	9 48	13 51	4 45	7 13		
Port-Boulet			8 29	9 57	14 03	5 01	7 29		10 50
Longueval			8 46	9 59	14 10	5 10	7 46		11 16
Tours			9 05	9 42	14 05	5 23	8 51		11 18
Paris			10 39		13 06	6 18	9 35	4 01	11 07
			matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir

**SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON**

STATIONS					
Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Mixte
matin	matin	soir	soir	soir	soir
Saumur	7 52	9 37	4 31		
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50		
Chinon	9 04	12 50	7 14		

**POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS**

STATIONS					
Mixte	Marc.	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte
matin	matin	soir	soir	soir	soir
Poitiers	8 5	8 45	12 50		6 15
Montreuil	7 41	13 43	2 27		8 23
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24
Montreuil (a.)	9 21	3 21	4 38		10 9
(départ.)	9 32	4 25	5 30		10 30
le Vandelnay	9 40	4 46	5 10		10 41
Baugé	9 50	5 30	5 19		10 52
Doué	9 57	6 18	5 26		11 1
Martigné	10 17	7 5	5 40		10 24
Angers	11 45	9 50	7 10		
	matin	soir	soir		

**ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS**

STATIONS					
Omn.	Mixte	Marc.	Omn.	Omn.	Omn.
matin	matin	matin	matin	soir	soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 20	11	1 13	7 42
Doué	6 34	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21
le Vandelnay	6 37	9 18	12 34	1 51	8 31
Montreuil (a.)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41
(départ.)	7 36		1 26	1 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	5	10 13
Montreuil	8 55		5 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33				